

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant ;
H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst :

Vu les récents faits de violences dont j'ai pris connaissance sur Anderlecht et après discussion avec des effectifs de police, je me demande comment la majorité et plus précisément le Collège d'Anderlecht travaille sur ses engagements pour la législature 2018 – 2024.

Sachant que la majorité déclare vouloir faire, du sentiment de sécurité dans l'espace public, un combat social primordial en arguant que celui-ci, permet au plus grand nombre de fréquenter nos espaces publics sans crainte.

Je ne peux qu'être d'accord avec cette vision nécessaire à la bonne cohésion dans notre commune et éviter le sentiment d'impunité.

Cependant, certains engagements de la majorité semblent faire défaut à son action actuelle, je me permets dès lors de vous rappeler certains de vos engagements ;

- 1) Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité en multipliant, par exemple, les patrouilles non-motorisées, notamment les brigades cyclistes, afin d'assurer une présence policière dans tous les quartiers ;
- 2) Mobiliser la police pour sanctionner les comportements dangereux et la conduite agressive ;
- 3) Solliciter de manière régulière l'appui de la police fédérale et de ses patrouilles équestres ;
- 4) Poursuivre et renforcer la politique de prévention sociale en maintenant les dispositifs existants.

Afin de rassurer les habitants sur le sentiment d'impunité qui règne auprès de ceux-ci, au point tel que la presse s'en est fait relais, mes questions sont les suivantes :

- 1) Quel est le montant supplémentaire mis à disposition par la Commune pour la Zone de Police Midi afin de réinvestir dans une police de proximité en 2019 et en 2020 ? Si non, pourquoi ?
- 2) Combien de brigades cyclistes ont circulé sur la commune en 2019 et combien de jours ? Si non, pourquoi ? La commune en a-t-elle fait la demande ? Si oui, à combien de reprises et quand ? Si non, pourquoi ?
- 3) Combien d'actions ont mobilisé la police sur demande de la Commune afin de sanctionner les comportements dangereux et la conduite agressive sur notre territoire ? Si oui, à combien de reprises et quand ? Si non, pourquoi ?
- 4) Quel est la synergie mise en place par la Commune afin de renforcer de manière transversale le travail du service de prévention sociale et de la police ? Combien de réunions ont eu lieu entre ces services ? Des actions communes ont-elles déjà été menées ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
- 5) Le Collège est-il au courant que la brigade d'intervention n'est pourvue que de 2 patrouilles certaines nuits pour l'ensemble du territoire communal ? Si oui, est-elle d'accord avec cette gestion par la Zone de Police ? Si non, que compte faire le Collège ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende antwoord :

Votre interpellation aborde différents thèmes qui figurent en effet aux rangs premiers de nos priorités politiques.

J'ai tout d'abord le plaisir de vous signaler que d'ici fin mai plusieurs policiers affectés au territoire anderlechtois pourront utiliser l'un des 6 vélos électriques acquis par la Zone de

Police. Il s'agit de membres des équipes de proximité dont en particulier ceux issus du « Koban Virtus » qui couvre le centre de la commune et de la petite unité en charge de la lutte contre les nuisances publiques. Tous ces policiers sont volontaires et bénéficieront d'un équipement adéquat.

J'en profite pour vous confirmer que le projet « Virtus » initié en 2014 se poursuit encore cette année. Cette dynamique de collaboration entre la police, les services « Prévention » et « Entretien » est plus que jamais encouragée par les autorités communales et de police.

Vous m'interrogez au sujet du dialogue et des synergies entre services. Je précise à ce propos que d'innombrables rencontres sont organisées depuis ces derniers mois par exemple dans le cadre :

Des réunions du comité de pilotage « nuisances » qui a travaillé à une cartographie des lieux et secteurs les plus sensibles. De cet exercice de transversalité naissent de nombreux petits et grands projets de terrain dont encore récemment dans le quartier du Scherdemael.

En outre, comme vous le savez probablement, le quartier du Peterbos est le lieu d'un véritable laboratoire expérimental du travail transversal entre la police, les services « Prévention », « Entretien » et divers intervenants spécifiques du quartier (« Foyer anderlechtois », « Comensia », secteur associatif, ...). Ceci fait l'objet d'un suivi attentif notamment de mon cabinet. Les efforts consentis par toutes les disciplines donnent des résultats appréciables.

Plus généralement, je rencontre plusieurs fois par mois les responsables policiers des unités territoriales à Anderlecht en compagnie notamment de la fonctionnaire de Prévention. Nous échangeons au sujet de problèmes très concrets dénoncés par des citoyens et nous préparons des réponses tout aussi concrètes à des phénomènes régulièrement observés. Par exemple, la situation dans et aux abords des abattoirs (vente à la sauvette de cigarettes, consommation de stupéfiants, squats, ...) a d'abord été évoquée lors de ces réunions de travail. Ensuite, à mon initiative, un groupe de travail a été constitué afin de mener sur le terrain des projets rassemblant divers acteurs.

Pour ce qui concerne la problématique du stationnement gênant, ce sont au minimum 4 opérations spécifiques qui sont menées par an rien que pour les abords des écoles. En outre, le team « roulage » de la police oriente ses missions en fonctions des problèmes à nouveaux observés sur le terrain et dénoncés par les riverains.

Diverses autres actions transversales sont menées entre la police et des services communaux par exemple dans le domaine de la prévention aux cambriolages, le suivi de l'absentéisme scolaire, la gestion des fêtes de fin d'année, la problématique des sans-abris et des squats,

Bref, les synergies sont permanentes et nous n'avons qu'à nous féliciter de ces collaborations qui ne font que se multiplier ces derniers mois. L'approche territoriale étant, j'y insiste, un élément clé de notre manière d'appréhender les problématiques.

Quant au nombre de patrouilles certaines nuits, il s'agit là davantage d'un débat à mener au Conseil de Police. Sachez que malgré le fait qu'il nous manque du personnel à la zone Midi comme partout ailleurs à Bruxelles, tous les efforts sont consentis pour assurer un

service à la population 7/7 et 24/24.

De toute évidence, il appartiendra au futur chef de corps de proposer une adaptation de l'organisation de la structure de notre zone afin de garantir plus encore la constance d'un service optimal à nos concitoyens. Croyez bien que nous serons à ses côtés afin de rencontrer ce bien louable objectif.

H. BENMRAH ajoute que quand elle a eu l'occasion de discuter avec des inspecteurs de police cette semaine, les 2% d'augmentation de la dotation communale allouée à la police sera insuffisante. Par exemple, lors qu'il n'y a que deux patrouilles mais qu'un cambriolage survient et qu'une patrouille est bloquée pour rédiger un PV, il n'y a plus de patrouille disponible sur le territoire communal.